

**Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil
Municipal de la commune de Clerques
Du 28 Février 2025 à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de Clerques s'est réuni le 28 Février à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire DOMMANGET Aurélien, après avoir été dûment convoqué le 25 Février 2025.

Réunion : Ordinaire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Christophe COURBY (à partir de 19h10), Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Dominique LORIDAN, Carole PARREIN, Maxime SGARD, DUBOIS David et PIQUET Philippe (à partir de 19h00)

Absents excusés : DUFOUR Ludivine

Absents non excusés : Marie FASQUEL

Procuration en cas de votes : Madame DUFOUR Ludivine a donné une procuration à DOMMANGET Aurélien

M. le maire DOMMANGET Aurélien informe le conseil que l'ordre du jour initial est modifié au point 6 car la demande de délibération pour le vote des taxes ne pourra se faire car nous n'avons pas reçu le document de la trésorerie.

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation et ratification du compte rendu du 23 Novembre 2024.
- 3- Délibération pour les demandes subventions aux associations.
- 4- Délibération pour payer une participation à la classe de neige.
- 5- Délibération pour l'achat d'une nouvelle gazinière pour la salle des fêtes.
- 6- Délibération pour la convention du D.U.E.R.
- 7- Délibération pour les travaux de la salle des fêtes.
- 8- Délibération pour les travaux de l'église
- 9- Délibération pour l'indemnité de gardiannage de l'église
- 10- Délibération pour les feux tricolore
- 11- Délibération pour le prix des coupe de bois
- 12- Questions divers.

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Joël DESSEIN se propose.

2) Approbation et signature du compte-rendu du 23 Novembre 2024

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du 23 novembre a été approuvé et ratifié à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération pour les demandes subventions aux associations

3.1 Le Club des aînés :

Le bilan comptable ainsi que le rapport d'activité ont été fournis, une subvention de 150 euros a été accordée en 2024, une demande écrite d'augmentation à 200 euros a été adressée en mairie, celle-ci est accordée par 6 voix. Il y a 2 départs (faisant partie de ce club).

3.2 Le comité local des anciens combattants : Le bilan comptable ainsi que le rapport d'activité ont été fournis, la demande est de 60 Euros, **celle-ci est accordée par 8 voix sur 8.**

3.3 L'association des pêcheurs de Clerques : le bilan comptable ainsi que le rapport d'activité ont été fournis, monsieur le maire informe le conseil que la demande de subvention de 2024 n'a pas été validée par le comptable public à cause de dates non concordantes, nous voterons pour celles de 2024 et 2025. La demande subvention 2024 était de 200 euros, **elle est accordée à par 8 voix sur 8.** Celle de 2025 est également de 200 euros, **elle est également accordée par 8 voix sur 8.**

(Monsieur PIQUET Philippe rejoint la réunion à 19h00)

3.4 J.S.A.B.C.

Le bilan comptable ainsi que le rapport d'activité ont été fournis, monsieur le maire informe le conseil que la demande de subvention de 2024 n'a pas été validée par le comptable public à cause de dates non concordantes par contre nous n'avons pas eu de demande pour 2025. La demande faite en 2024 était de 200 euros est votée **par 9 voix sur 9.**

(Monsieur COURBY Christophe ayant rejoint la réunion à 19h10)

3.5 Le comité des fêtes : le bilan comptable et le rapport d'activité ont été fournis une demande exceptionnelle de 1000 euros est demandée. **Celle-ci est accordée par 7 voix. Il y a 3 départs (faisant partie du comité des fêtes).**

4) Délibération pour payer une participation à la classe de neige.

Monsieur le maire informe le conseil que notre participation de 110 euros par élève pour la classe de neige 2023 - 2024 n'a pas été validée par le comptable public. Nous allons donc voter une autre contribution 2023-2024 pour un total de 1100 euros, **celle-ci est accordée par 10 voix sur 10.** Monsieur le maire précise qu'il ne connaît pas encore le nombre exact de participants à la classe de neige 2025-2026, il propose de reconduire la somme de 110 euros par élève. **Celle-ci est accordée par 10 voix sur 10.**

5) Délibération pour l'achat d'une nouvelle gazinière pour la salle des fêtes.

La gazinière de la salle des fêtes commence à se dégrader fortement. Monsieur le maire propose de la remplacer par un modèle neuf et plus performant, après avoir reçu quelques devis, la somme engagée serait entre 3500 et 4500 euros. **Cette proposition est votée par 10 voix sur 10**

6) Délibération pour la convention du D.U.E.R (Document Unique d'Evaluation des Risques)

En ce qui concerne les employés communaux, nous avons l'obligation d'établir un D.U.E.R pour chaque poste de travail, monsieur le maire fait état d'un devis de 840 euros TTC, qu'il a reçu du Centre De Gestion 62. **Ce devis est voté par 10 voix sur 10.**

7) Délibération pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une délibération a été prise lors du conseil du 23/11/2024 pour le projet de rénovation de la salle des fêtes et informe celui-ci qu'il faut de nouveau délibérer pour le plan de financement présenté ci-dessous.

DEPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
Rénovation de la salle	26 265.00 €	Subventions demandées		
Plafond		Sous-Préfecture DETR	6 566.25 €	25
Isolation		Département FARDA	5 253.00 €	20
Electricité		Région ou CCPL	5 253.00 €	20
Peinture		Sous -Total	17 072.25 € 65	65
Sol		Autofinancement sur fond Propre.	9 192.75 € 35	35
		Sous -Total	9 192.75 € 35	35
Total	26 265.00 €	Total	26 265.00 €	100%

A l'issue des débats ce plan de financement a été voté par 10 voix sur 10

8) Délibération pour les travaux de l'église

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une délibération a été prise lors du conseil du 23/11/2024 pour les travaux de la tranche 1 et informe celui-ci qu'il faut de nouveau délibérer pour le plan de financement de ces travaux présenté ci-dessous.

DEPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
Rénovation église : Tranche 1 Tour clocher	810 382.48 €	Subventions demandées		
		Sous-Préfecture DETR	202 595.62 €	25
		Département	202 595.62€	25
		Région	202 595.62 €	25
		SOUS-TOTAL	607 786.86 €	75
		Autofinancement sur fond propre	202 595.62 €	25
		SOUS-TOTAL	202 595.62 €	25
TOTAL	810 382.48 €	TOTAL	810 382.48 €	100 %

A l'issue des débats ce plan de financement des travaux de la tranche 1 de la tour clocher de l'église a été voté par 10 voix sur 10

9) Délibération pour l'indemnisation de gardiennage de l'église.

Monsieur le maire rappelle au conseil que les communes peuvent désigner des agents territoriaux ou autres pour le gardiennage des églises et allouer une indemnité pour cette prestation, qui n'est pas liée à l'exercice du culte, avec des montants fixés annuellement par l'Etat. Le barème pour 2025 est fixé à 400 euros.

Cette indemnité est votée par 10 voix sur 10

10) Délibération pour les feux tricolores

Monsieur le maire informe le conseil, qu'il a reçu 4 entreprises et que celles-ci ont adressé quatre devis et qu'ils varient en fonction des différents cas de figure, la dernière entreprise « Flash Energie » propose un nouveau type de feu autonome (environs 6500 HT), puisqu'il est associé à un panneau solaire, ce qui nécessite une orientation plein sud. Nous avons cheminé sur ce projet et proposons une zone 30 entre la mairie et la taverne du Semeur. Les feux seront implantés aux deux entrées de cette zone limitée à 30 km/h. Contrairement à ce que nous avons évoqué ces feux n'auront pas de boutons de déclenchement pour les piétons.

A l'issue d'un débat, cette proposition est validée par 9 voix sur 10 et 1 abstention.

Monsieur le maire informe le conseil qu'au regard de cette proposition validée, qu'il va demander à nouveau 4 devis afin de réellement pouvoir comparer les prix.

11) Délibération pour le prix des coupes de bois

Monsieur le maire précise au conseil que le prix du stère de bois était de 22 euros et propose de reconduire cette somme, compte tenu de l'état des parcelles forestières, seuls les arbres au sol ou dangereux seront coupés et que la coupe des épineux sera réduite. Monsieur DESSEIN demande que nous ayons une démarche éco-responsable sur la période de coupe des épineux et des coupes de bois car les nichées vont bientôt démarrer et que des coupes tardives seraient préjudiciables.

La somme de 22 euros est validée par 10 voix sur 10 et la taille des épineux gratuite.

11) Questions diverses

12-1 Monsieur DESSEIN Joël informe le conseil, qu'il a représenté la mairie le Jeudi 27 Février 2025 à la réunion publique organisée par la commune de LICQUES sur le projet de fermeture de la poste de LICQUES. A cette réunion était présents les élus des communes environnantes et une responsable de la direction postale. Au terme d'un débat assez vif, les élus de Licques ont annoncé leur décision de voter le maintien de la poste en lieu et place, par contre la direction postale a décidé de supprimer la matinée de mercredi qui est pourtant la plus fréquentée.

12-2 Monsieur SGARD Maxime souhaite se retirer de sa délégation au SIDEALF, son activité professionnelle ne lui permet plus d'être autant présent.

12-3 Monsieur le maire informe le conseil que le composteur à trois bacs vient d'être installé dans le fond du parking, les dépôts seront limités à des petites quantités de déchets compte tenu de la taille de la trappe d'accès, une information sera faite à la population.

L'ordre du jour étant arrivé à son terme monsieur le maire clôt la réunion à 20H40

Signatures du compte rendu le 15 Mars 2025

A. DOMMANGET

Maire

J. DESSEIN

Le secrétaire de séance



